

Vincennes et Vous

Votre agence immobilière de référence

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

(TVA de 20% incluse)

A la charge exclusive du bailleur et déductibles des revenus fonciers.

Biens situés en zone « A BIS » :

Loyers mensuels charges comprises/

Honoraires TTC de gestion en pourcentage des encaissements (hors dépôt de garantie)

Inférieur à 600 € :

8 % avec un minimum de 450€/an.

Entre 600 et 849 € :

7.5 %

Entre 850 et 1.199 € :

6.5 %

Entre 1.200 et 1.499 € :

6 %

Entre 1.499 et 1.999 € :

5.5 %

Entre 2.000 et 2.999 € :

5 %

Entre 3.000 et 3.999 € :

4.5 %

Entre 4.000 et 5.000 € :

4 %

Au-delà de 5.000 € :

3.5 %

Biens situés hors zone « A BIS » :

Taux : 6% TTC des encaissements (hors dépôt de garantie) avec un minimum de 450€/an.

OPTIONS :

- Assurance Loyers Impayés : 2.95%TTC des montants appelés.
- Gestion des charges de copropriété pour le bailleur : 1% TTC des encaissements.
- Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : **offert.**

Colisée Gestion

La gestion sereine de vos biens immobiliers

